

Projet d'intervention de Monsieur Gilles Doutrelepon,
Directeur de Cabinet

Bruxelles, le 26 avril 2011

**Objet : Bilan 2010 de la Commission consultative des
Centres culturels**

**Maison de la Culture d'Ath – Château Burbant,
Rue du Gouvernement – 7800 Ath
Jeudi 28 avril 2011 à 14h15**

Mesdames, Messieurs,

1. Madame la Ministre Fadila Laanan me charge, en premier lieu, de remercier tant les membres de la Commission des Centres culturels, pour leur investissement dans leur fonction, que vous-mêmes, pour votre présence à Ath cet après-midi.

Votre présence souligne votre intérêt envers le travail réalisé par la 3C. Il est aussi révélateur de l'attention que vous portez aux objectifs et aux missions confiées par la Communauté française aux Centres culturels.

Les membres du Conseil de l'Art dramatique devaient nous rejoindre, confirmant ainsi la place particulière qu'ont acquis les centres culturels au niveau du développement des politiques culturelles et de leur rôle notamment de diffuseur et de médiateur des arts vivants. Malheureusement, ils ont dû annuler leur réunion, programmée ce matin en ces lieux.

2. Nos pratiques et nos politiques culturelles ne pourront évoluer et se construire, avec encore plus de dynamisme et de pertinence, qu'à travers des échanges et une réflexion impliquant l'ensemble des secteurs et des opérateurs de l'action culturelle et artistique.

3. La Déclaration de politique de la Communauté française pour cette législature 2009-2014 indique la volonté du Gouvernement d'adopter un nouveau décret sur les centres culturels.

Nous disposons à présent d'un échéancier précis qui permettra à vous comme aux cabinet et administration concernés d'organiser leur travail en conséquence.

4. Un premier avant-projet de décret, identifiant et structurant les principaux enjeux, sera rédigé avant les vacances. Il sera soumis à réflexion au sein d'un groupe de travail comprenant des représentants de l'Administration, quatre représentants des centres culturels et des représentants du cabinet de la Ministre.

Le projet de décret sera ensuite soumis en première lecture au Gouvernement de la Communauté française en janvier 2012.

Après avis du Conseil d'Etat et de la Commission des centres culturels, il sera adopté en seconde lecture en juin 2012.

Le Parlement de la Communauté française l'adoptera ensuite.

Ce planning rendra possible l'entrée en vigueur du décret au 1^{er} janvier 2013 pour une application réelle à partir du 1^{er} janvier 2014.

5. Une période d'adaptation sera nécessaire aux centres culturels pour pouvoir intégrer les évolutions décrétales et réfléchir aux objectifs et projets d'activité dans ce nouveau cadre décretaal. Un dispositif transitoire leur permettra d'assumer, avec sérénité, le passage du décret de 1992 vers le nouveau décret.

6. Sachant le temps nécessaire à la rédaction de vos dossiers de reconduction de contrat-programme, la Ministre a déjà décidé de prolonger vos contrats-programmes d'une année, soit jusque fin 2013. Si cela s'avère utile, nous envisagerons la possibilité de les proroger d'une année supplémentaire. Cette décision éventuelle sera bien entendu prise, si elle devrait

l'être, en concertation avec les Services de l'Administration et les représentants de votre secteur.

7. Nous aurons l'occasion, le moment venu, de vous présenter avec plus de détail, le projet de décret qui est en cours de confection.

Bon après-midi à toutes et à tous.